TOUT SAVOIR SUR L'INSPECTION **AVANT LA FERMETURE DES MURS**

Toute inspection, peu importe à quelle étape de la construction celle-ci est réalisée, est d'une grande importance et permet de contribuer à la livraison d'un bâtiment de plus grande qualité. Toutefois, quand les murs sont fermés, plusieurs éléments ne peuvent tout simplement plus être constatés. L'inspection avant la fermeture des murs est donc d'une grande importance et c'est pourquoi elle sera réalisée sur de plus en plus d'habitations neuves chaque année. Et dès 2028, 100 % des habitations neuves seront inspectées à cette étape cruciale.

Voici un aide-mémoire afin de s'y préparer!



En 2025, les unités enregistrées par des entrepreneurs cotés D ou N feront toutes l'objet d'une inspection avant la fermeture des murs, conformément à ce que prévoit le Programme d'inspection 2025-2029 de GCR.

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR EN VUE DE L'INSPECTION AVANT LA **FERMETURE DES MURS?**

D'abord, l'entrepreneur doit prendre rendez-vous pour l'inspection avant la fermeture des murs en écrivant à planification@garantiegcr.com. Il doit indiquer la date souhaitée pour l'inspection. Une confirmation de date de rendez-vous sera envoyée dans les jours suivant la demande. Advenant que l'entrepreneur doive modifier la date prévue, il doit communiquer avec GCR dans les plus brefs délais.

IMPORTANT: La demande de rendez-vous pour l'inspection avant la fermeture des murs doit être faite au moins 5 jours ouvrables avant la date souhaitée de l'inspection afin de garantir la disponibilité d'un membre de notre équipe.

D	L	М	М	J	V	S	
	1						
7	8 15	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

					la demande
3	4	5	6		
0	11	12	13	\bigcirc	Date souhaitée pou
7	18	19	20		fermeture des murs

Date limite de

Date limite de la demande par l'entrepreneur	Date souhaitée de l'inspection avant la fermeture des murs	Date garantie par GCR	
Lundi le 8 (5 jours ouvrables avant)	Lundi le 15	Lundi le 15	
Jeudi le 11	Lundi le 15	Jeudi le 18	

De plus, l'entrepreneur a l'obligation d'avoir complété les travaux préalables suivants, sans quoi l'autorisation ne pourra pas être émise, l'inspection devra être replanifiée et des pénalités pourraient s'appliquer.

Structure

▼ Isolation

Étanchéité à l'air et à l'eau

Électricité brute

Plomberie brute

Ventilation brute (CVAC)

* La prochaine étape doit être la pose du gypse.



SOYEZ PRÊTS!

Assurez-vous que tous les éléments soient prêts à la vérification lors de l'inspection avant la fermeture des murs.



COMMENT SE DÉROULE L'INSPECTION AVANT LA FERMETURE DES MURS?

L'inspection peut prendre jusqu'à 2 heures selon la taille du bâtiment et l'avancement des travaux. GCR recommande la présence d'un responsable sur le chantier pour répondre aux questions, donner des précisions sur le projet et prendre connaissance des correctifs qui pourraient être requis. Il s'agit d'une bonne pratique qui permet de réduire les délais de suivi et qui pourrait vous permettre d'être autorisé à poser le gypse plus rapidement.

Si l'inspection permet de confirmer que les éléments préalables sont adéquatement complétés, l'inspecteur de GCR pourra remettre l'autorisation à la fermeture des murs immédiatement à la fin de celle-ci.

Le rapport d'inspection sera envoyé par courriel dans les jours suivant l'inspection, qu'importe si l'autorisation a été donnée ou non.



BON À SAVOIR

Les rapports d'inspection sont disponibles pour les bénéficiaires qui en font la demande. De plus, toutes les non-conformités observées pendant l'inspection apparaîtront dans votre fiche d'entreprise dans le Répertoire des entreprises accréditées chez GCR, d'où l'importance de bien préparer votre chantier avant la visite de l'inspecteur de GCR.

QU'EST-CE QU'IL SE PASSE SI JE N'OBTIENS PAS L'AUTORISATION DE FERMER LES MURS?

Vous devrez fournir une preuve des correctifs pour les non-conformités qui ont été observées dans les 10 jours suivant l'envoi du rapport sous forme de photos, de vidéos ou d'attestation d'un professionnel par courriel à l'adresse **gypse@garantiegcr.com** en indiquant le numéro de rapport d'inspection dans l'objet du courriel. Elles seront traitées en priorité.



AUTORISATION REQUISE

Même si vous avez envoyé les preuves des correctifs, vous devez obligatoirement attendre de recevoir l'autorisation de GCR pour fermer les murs.

Selon les non-conformités observées et à corriger, il est possible qu'une ou des inspections supplémentaires soient nécessaires.

